



Séance du Conseil Municipal
du vendredi 9 novembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE NEUF NOVEMBRE à NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de novembre ;

Sous la présidence de **M. Jacques BOMPARD, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de membres :

• En exercice : 35

• Présents : 26

• Votant : 33

M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Muriel BOUDIER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, Mme Catherine GASPA, **Adjoint**

Mme Edmonde RUZE, M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Jean-Christian CADENE, M. Michel BOUYER, Mme Danièle AUBERTIN, Mme Danielle GARNAVAUX, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, M. Nicolas ARNOUX, Mme Christiane LAGIER, Mme Anne-Marie HAUTANT, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Fabienne HALOUI, **Conseillers Municipaux.**

Absents excusés :

M. Claude BOURGEOIS	qui donne pouvoir à	Mme Catherine GASPA
M. Bernard EICKMAYER	qui donne pouvoir à	M. Armand BEGUELIN
Mme Chantal GRABNER	qui donne pouvoir à	Mme Marcelle ARSAC
Mme Marie-France LORHO	qui donne pouvoir à	Monsieur le Maire
Mme Carole PERVEYRIE	qui donne pouvoir à	Mme Anne CRESPO
Mme Sandy TRAMIER	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Thérèse GALMARD
Mme Yannick CUER	qui donne pouvoir à	M. Gilles LAROYENNE

Absents :

M. Guillaume BOMPARD
M. Alexandre HOUPERT

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Nicolas ARNOUX est nommé secrétaire de séance.



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal sommaire de la séance du 28 septembre 2018 à l'approbation du Conseil. Il est approuvé à la majorité.

Puis il demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour un dossier supplémentaire concernant une motion de soutien aux professeurs d'E.P.S. du Lycée de l'Arc. Ces derniers le sont à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

0 MOTION DE SOUTIEN AUX PROFESSEURS D'E.P.S. DU LYCEE DE L'ARC D'ORANGE

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ADOPTER UNE MOTION** pour affirmer son opposition déterminée à la suppression de l'enseignement de complément en E.P.S. et apporter son soutien le plus ferme aux enseignants du Lycée de l'Arc

33 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



1 ACQUISITION DU BIEN CADASTRE SECTION BV N° 83 SIS RUE DU PONT-NEUF APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME EL BAROUDI YOUSSEF

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ACQUERIR** le bien cadastré section BV n°83, sis rue du Pont-Neuf, appartenant à Monsieur et Madame EL BAROUDI Youssef au prix de 150.000,00 €

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)

31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



2 ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION RAPIDE DENOMME « MARBELLA » APPARTENANT A LA S.A.R.L. MARBELLA REPRESENTEE PAR MONSIEUR TARIK ABDELHAK

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ACQUERIR** le fonds de commerce de restauration rapide dénommé « MARBELLA », appartenant à la S.A.R.L. MARBELLA représentée par Monsieur TARIK Abdelhak au prix de 30 918,00 €

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)

30 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



3 DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ALIENATION DE GRE A GRE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BA N° 219 SISE LIEUDIT « L'ETANG SUD »

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE CONSULTER** le service France Domaine afin qu'il évalue la valeur vénale de la parcelle communale cadastrée section BA n° 219, d'une contenance de 472 m², sise lieudit « l'Étang Sud » et **D'ADOPTER** le principe de l'aliénation de gré à gré de ce bien

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)

31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



- 4 ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 422/2017 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 JUIN 2017 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE L'ETAT – LA REGION PACA – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE - LA CCPO ET LA VILLE D'ORANGE RELATIVE A LA DEVIATION DE LA RN7 A ORANGE ET APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'ANNULER la délibération N° 422/2017 du 9 juin 2017 portant approbation de la convention de cofinancement entre l'Etat, la Région PACA, le Conseil Départemental de Vaucluse, la C.C.P.R.O et la Ville d'Orange relative à la déviation de la RN 7 à Orange et D'APPROUVER les termes de la nouvelle convention de cofinancement

2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Marie-Thérèse GALMARD

- 5 ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'ALLOUER une avance sur la subvention de fonctionnement 2019 au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 400 000,00 €

33 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Denis SABON

- 6 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE, ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) –

NOUVELLES ADHESIONS POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE, DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES, DES ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE, DES BIBLIOTHECAIRES, DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE ET DES CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUES

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'INSTAURER la prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies dans la délibération du 19 décembre 2016 pour les cadres d'emplois des adjoints du patrimoine, des assistants de conservation du patrimoine et de bibliothèque, des attachés de conservation du patrimoine, des bibliothécaires, des conservateurs du patrimoine et des conservateurs de bibliothèque

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



- 7 MISE A DISPOSITION A TITRE PAYANT DU HALL DES EXPOSITIONS AU COLLEGE JEAN GIONO POUR LA PRATIQUE DE LEURS ACTIVITES SPORTIVES ET PHYSIQUES

DOSSIER RETIRE



RAPPORTEUR : Muriel BOUDIER

- 8 THEATRE ANTIQUE – RESTAURATION DES PAREMENTS – MISE EN SECURITE GENERALE – LOT. 3 METALLERIE – APPROBATION DU MARCHE

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'ENTERINER le choix de la Commission d'Appel d'Offres et DE DESIGNER le groupement SERRURERIE ROMANO / SPECTACLE MEDITERRANEE LOCATION-SML, sis 10 rue de la Bergerie, 30250 COMBAS, attributaire du marché pour un montant total de 800 160,00 € HT

33 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Jean-Pierre PASERO

- 9 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « ORANGE FOOTBALL CLUB »

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association «ORANGE FOOTBALL CLUB» tels que définis dans le projet présenté

4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER)

29 VOIX POUR

ADOpte A LA MAJORITE



- 10 SALON DES SANTONNIERS 2018 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ORANGE PASSION PROVENCE » ET MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU HALL DES EXPOSITIONS

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association «ORANGE PASSION PROVENCE» et DE LEUR METTRE A DISPOSITION, gratuitement et à titre exceptionnel, le Hall des Expositions

33 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Marcelle ARSAC

- 11 FOURNITURE ET LIVRAISON DE GOUTERS ET DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS DE LOISIRS – ANNEES 2019-2021 – APPROBATION DU MARCHÉ

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'ENTERINER le choix de la Commission d'Appel d'Offres et DE DESIGNER la société SHCB SAS, sise à 100 rue de Luzais, 38070 ST QUENTIN FALLAVIER, attributaire du marché

1 ABSTENTION (Mme HALOUI)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
30 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Monsieur le Maire prononce une suspension de séance à 10 h 15 pour une durée de 5 minutes

RAPPORTEUR : Anne CRESPO

- 12 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE - DECISION MODIFICATIVE N°4 - EXERCICE 2018

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'APPROUVER les modifications budgétaires énoncées

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
30 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



- 13 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'APPROUVER les modifications budgétaires énoncées

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
30 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Monsieur le Maire prononce une suspension de séance à 10 h 40 pour une durée de 10 minutes

RAPPORTEUR : Xavier MARQUOT

- 14 ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 726/2018 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2018 PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (C.C.P.R.O.) RELATIVE AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2019 – APPROBATION D'UNE NOUVELLE MODIFICATION

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'ANNULER la délibération N° 726/2018 et D'APPROUVER le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la C.C.P.R.O. à compter du 1^{er} janvier 2019 et DE PRECISER que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » est repositionnée parmi ses compétences facultatives conformément au projet des statuts présenté

33 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



**15 EVACUATION ET ELIMINATION DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION - ANNEES 2019-2020
- APPROBATION DU MARCHÉ**

✍ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ENTERINER** le choix de la Commission d'Appel d'Offres et **DE DESIGNER** la société SUEZ ORGANIQUE, sise Campus Artéparc Bâtiment C, 595 rue Pierre Berthier, 13290 AIX EN PROVENCE, attributaire du marché

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



16 APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDE CONSTITUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA RUE SAINT CLEMENT A ORANGE

✍ Le Conseil Municipal **DECIDE D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande et d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Orange et la CCPRO dans le cadre des travaux de restructuration de la rue Saint Clément

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



La séance est levée à 11 H 00

Vu pour être affiché le : **14 NOV 2018**

et publié sur le site internet de la Ville

*Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,**

Gérald Testanière
Gérald TESTANIERE.